

Schengen: application à la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie des dispositions relatives au Système d'information Schengen SIS

2007/0806(CNS) - 07/06/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de consultation de M. Carlos **COELHO** (PPE-DE, PT), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et approuve telle quelle le projet de décision du Conseil portant sur l'application de l'acquis Schengen sur le SIS à certains nouveaux États membres ayant adhéré à l'Union en 2004.